

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 12 février 2021

Présents : Messieurs François **LACAZE**, Gérard **DURAND**, André **SOLIGNAC**, Daniel **BURGUIERE**, Vincent **CALMELS**, Cyril **FOUET**, Mathieu **LEBRETON**, Pierre **RIGAL**, Guilhem **SOLINHAC**, Madame Monique **LIEB**, Maëlle **TALLEC**.

1- Approbation des comptes-administratifs 2020 et des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes.

1-1 Budget général (un détail des comptes est remis à chaque conseiller municipal)

Fonctionnement :

Dépenses	212 640.67 €
Recettes	249 164.48 €
Résultat 2020	36 523.81 €
Résultat 2019 reporté	134 886.55 €
Résultat fin 2020	171 410.36 €

Investissement :

Dépenses	94 133.80 €
Recettes	41 890.99 €
Résultat 2020	-52 242.81 €
Résultat 2019 reporté	30 359.98 €
Résultat fin 2020	-21 882.83 €

Résultat global fin 2019 149 527.53 €

1-2 Budget assainissement

Exploitation :

Dépenses	48 428.89 €
Recettes	56 392.81 €
Résultat 2020	7 963.92 €
Résultat 2019 reporté	44 435.91 €
Résultat fin 2020	52 399.83 €

Investissement :

Dépenses	45 881.21 €
Recettes	43 784.56 €
Résultat 2020	-2 096.65 €
Résultat 2019 reporté	- 8 497.56 €
Résultat fin 2020	- 10 594.21 €

Résultat global fin 2020 41 805.62 €

1-3- Budget Lotissement de la Resse

Sur ce budget, aucune écriture n'a été passée en 2020, le résultat déficitaire de clôture s'élève donc, comme en 2019 à 60 202.21 €

1-3 Budget CCAS

Fonctionnement :

Dépenses	268.00 €
Recettes	192.66 €
Résultat 2019	- 75.34 €
Résultat 2018 reporté	439.54 €
Résultat fin 2019	364.20 €

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé de dissoudre, à compter du 1^{er} janvier 2021 le budget du CCAS, l'excédent de 364.20 € sera repris au budget général de la commune.

Hors la présence de Monsieur François LACAZE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes « Assainissement » « Lotissement de la Resse », et CCAS conformes aux comptes de gestion 2020 de la trésorière.

2. Désignation d'un représentant de droit pour siéger au conseil d'administration du centre de soins de Laissac.

Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Président du centre de soins de Laissac nous demandant de désigner un représentant de droit de la commune au sein du conseil d'administration du centre de soins de Laissac.

Après en avoir délibéré, Mme Maëlle TALLEC est désignée en qualité de membre de droit pour représenter notre commune au sein du conseil d'administration du centre de soins de Laissac.

3 Crédit des voies et places de la commune suite aux travaux d'adressage

Les travaux préalables à la dénomination des rues et à la numérotation des habitations sont terminés, il y a lieu d'approver la liste des voies et places créées. Après discussion, il est décidé de maintenir l'appellation « rue principale » à Gagnac

4 Dossiers DETR

Monsieur le Maire indique que 2 dossiers de demande de subvention DETR (ETAT) ont été déposés en Préfecture fin janvier.

- L'un pour la rénovation du Four à pain de Gagnac.
- L'autre pour l'aménagement du « périphérique » de Gagnac.(voie qui contourne le village)

Monsieur Gérard DURAND précise qu'une aide des bâtiments de France pourrait être accordée pour le dossier du Four à Pain. 2 demandes d'aides vont être sollicitées : l'une auprès des bâtiments de France, l'autre auprès du conseil départemental au titre du programme « restauration du petit patrimoine non protégé », un fonds de concours sera également demandé à la communauté de communes.

5 Equipements en défibrillateurs

L'équipement en défibrillateurs sera obligatoire, pour les établissements recevant du public de catégorie 5 à compter du 1^{er} janvier 2022.

La communauté de communes des causses à l'Aubrac propose de lancer un groupement de commande pour cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de participer au groupement de commande initié par la CC pour l'achat de 2 défibrillateurs (un pour chacune des salles des fêtes).

6 Programme de modernisation de l'éclairage public

Gérard DURAND indique qu'un programme de modernisation de l'éclairage public a été lancé par le SIEDA. Sur notre commune les secteurs de Lissirou, Mézérac et la Calquièvre sont concernés, certaines lampes sont à changer ainsi que des néons qui sont très énergivores. Le montant de ces travaux s'élève à 17 667.24 €, le SIEDA finance à hauteur de 8 834.00 €, reste à la charge de la collectivité la somme de 8 833.24 €.

Le SIEDA propose également la mise en place d'horloges qui permettraient soit un abaissement de 50 % de l'éclairage (23 h – 5 h) soit une extinction de 23 h à 5 h. Le devis des travaux s'élève à 5 041.20 €, le SIEDA participe à hauteur de 1 260.30 €, reste à la charge de la commune la somme de 3 780.90 €.

Le conseil municipal est favorable au lancement des ces travaux.

L'option « abaissement » ou « extinction » ainsi que les amplitudes horaires seront décidées ultérieurement.

7 Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est un document qui prévoit d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise afin de prendre en urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des évènements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune (inondations, accidents graves sur la RN 88 de poids lourds transportant des matières dangereuses ...)

Suite aux élections municipales, il y a lieu de mettre à jour ce document. Monsieur le maire énonce les principales modifications.

Ce document est consultable en mairie. il est également transmis :

- à la préfecture de l'Aveyron (service sécurité civile)
- au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- à la gendarmerie
- à la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- au commandant du centre de secours de Laissac

Le conseil municipal valide la plan communal de sauvegarde

8 Devenir du dernier lot au lotissement de la Resse

- Vincent GASTON s'est porté acquéreur du lot n°3 d'une superficie de 1 338 m2. Il demande à bénéficier du prix appliqué à M. et Mme MAZIE soit 12.20 € HT.

Etant donné la difficulté à vendre les 2 derniers lots, le conseil municipal est favorable à cette demande

- Mickaël LACASSAGNE nous a également demandé la possibilité d'installer une tiny house sur le dernier lot n°2.

Mathieu LEBRETON indique que de telles demandes seront de plus en plus fréquentes. Monsieur le maire indique que pour l'occupation de ce dernier lot, plusieurs options sont possibles :

- céder ce terrain à un investisseur, lequel construirait la ou les habitations,
- la commune pourrait être maître d'ouvrage et construire elle-même la ou les habitations,
- céder par bail (30 ou 40 ans) le terrain à Aveyron Habitat (OPHLM) qui construirait la ou les habitations.

Le conseil municipal propose d'interroger les services d'Aveyron Ingénierie pour étudier ces 3 scénarii.

9 PLUi

La communauté de communes, par délibération du 19 janvier 2021 a pris la compétence PLUi.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour s'opposer ou non à ce transfert de compétence.

Dans un 1^{er} temps Cécile SURY, DGS à la communauté de communes rencontrera nos élus sur cette prise de compétence.

10 Projets éoliens

- ARKOLIA a déposé un permis de construire pour la mise en place d'éoliennes au Mazibran, ce permis a été accordé mais a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal de Bordeaux. A ce jour nous n'avons pas connaissance de la décision du tribunal.
- un projet potentiel présenté par la Société ESCOFI. Ce projet se situe en partie sur l'emprise de la future 2 x 2 voies. Les élus ne souhaitent pas donner une suite à cette étude.
- une étude menée par VSB entre Gagnac et l'ancienne RN 88

Le conseil municipal sera amené à se prononcer ultérieurement sur les projets éoliens de la commune.

11 Etude d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'atelier communal.

Nous sommes en possession de 2 devis :

- Entreprise Gilles TRUEL à Flavin pour un montant de 14 000.85 € HT
- Entreprise 12 ELEC (Guy MERCADIE) pour un montant de 13 562.38 € HT (dossier plus complet).

François COLRAT ingénieur conseil photovoltaïque/solaire thermique nous a proposé ses services, il sera sollicité pour l'étude de ces 2 devis.

12 Questions diverses

- **Affaire BOISSONNADE.** Monsieur TEYSEDRE de la DREAL souhaite mettre un terme à cette affaire et à l'évacuation de tous les encombrants d'ici le 17 mars.
Monsieur le maire précise que Joël BOISSONNADE lui a donné son accord pour la mise en place d'une benne afin de nettoyer l'ensemble.

- **Affaire LATIEULE/GRIEVE** Monsieur le maire et André SOLIGNAC vont recevoir les époux GRIEVE afin de tenter de trouver une solution ...
- **Affaire Brigitte CARIO** : les nouveaux propriétaires de la maison ARRAGON/TASSIE se plaignent des chats de Mme CARIO qui divaguent et sont de plus en plus nombreux. Nous allons tenter de trouver une solution à ce problème. Vincent CALMELS indique qu'il existe une association qui stérilise les chats ce qui pourrait éventuellement solutionner le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.